



## Déclaration du SNASUB – FSU CTA du 24/11/2015

Institué par le décret du 20 mai 2014, le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a vocation à remplacer la quasi-totalité des régimes indemnitaires actuels.

C'est l'ensemble de la filière administrative qui voit l'IAT et la PFR remplacées par ce nouveau dispositif.

L'ensemble du mouvement syndical à l'exception de la CFE/CGC s'est prononcé contre la RIFSEEP au niveau ministériel cela n'a pas empêché le gouvernement de publier le texte.

Le RIFSEEP, loin de corriger les défauts de la PFR, en aggrave les méfaits :

- parce qu'il ne rompt en rien avec la logique d'individualisation des rémunérations
- parce qu'il perpétue la possibilité de rémunérer les agents aux mérites
- parce qu'il complète l'arsenal managérial permettant d'accroître la subordination des agents
- parce qu'il tend à substituer l'indemnitare à l'indiciaire
- parce qu'il nie la reconnaissance des qualifications et des grades en donnant une part croissante à l'indemnitare.
- parce qu'il sera un frein à la nécessaire requalification des emplois et des promotions des personnels
- parce qu'il crée des inégalités criantes entre les académies, les services et les personnels.

Dans l'académies de Paris, la mise en place de ce nouveau dispositif a permis des échanges importants entre la direction de l'académie et les représentants du personnel.

Nous avons enfin un bilan chiffré des primes actuelles perçues par les collègues et leur projection dans le nouveau dispositif. Vous répondez ainsi à une demande répétée à différents CTA ces dernières années.

Pour autant les critiques que nous avons formulées au niveau ministériel dès la connaissance de ce nouveau dispositif demeurent.

Nous demeurons convaincus que le RIFSEEP ne correspond en rien aux attentes des personnels. De plus il se fait à enveloppe constante donc sans qu'aucune amélioration de la situation de nos collègues ne soit envisageable.

Nous rappelons que le SNASUB – FSU revendique :

- la revalorisation des primes et indemnités pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à leur intégration immédiate dans le traitement indiciaire.
  - l'égalité de traitement des personnels ainsi que la transparence des modalités d'attribution
- 
- parce que la nouvelle politique indemnitare est encore plus éclatée
  - parce qu'elle reste variable d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre
  - parce qu'elle met les personnels en concurrence au moment où nous avons besoin de cohésion
  - parce qu'elle ne règle en rien la situation financière des personnels

Nous sommes opposés à ce nouveau dispositif indemnitare et nous voterons donc contre.